

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE
Un an..... \$4 00
Six mois..... 2 00
Trois mois..... 1 00

L'ELECTEUR

JOURNAL DU SOIR

TARIF DES ANNONCES
Par ligne..... \$0 10
Autres insertions, si publiées tous les jours..... 0 05

PLAMONDON & CIE, Editeurs-proprétaires.

BUREAUX: 118 et 120, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

ERNEST PACAUD, Rédacteur-en-chef.

FEUILLETON DE L'ELECTEUR

No 44

A LA RECHERCHE D'UN HERITAGE

LE MYSTERE DE PONTARMI

I

Honoré accueillit les magistrats avec un respect plein d'épouvante.

—Nous venons lever les scellés et faire des recherches dans les papiers de défunt votre maître lui dit le juge d'instruction.

Le valet de chambre s'inclina.

—M'est-il permis de vous adresser une question monsieur ?

—Quelle est cette question ?

—Depuis trois jours je n'ai pas vu M. Raoul de Challins et je n'ai point reçu de ses nouvelles.

—Pouvez-vous m'éclairer au sujet de cette absence, qui doit cacher quelque chose de grave ?

—Je vous éclairerai, mais d'abord mettez à notre disposition un des pièces de l'hôtel.

Honoré conduisit les magistrats dans un petit salon du rez-de-chaussée. Le juge d'instruction d'ordinaire à voix basse des ordres à son greffier. Celui-ci s'assit devant un guéridon et se tint prêt à écrire.

—Lorsque la justice est venue ici pour la première fois dit Honoré le juge d'instruction, vous avez semblé convaincu que M. de Vadans n'avait pas laissé de testament.

—Oui monsieur.

—Votre conviction est-elle encore la même ?

—Toujours.

—Vous avez affirmé qu'aucun médecin n'avait franchi le seuil de l'hôtel pendant la dernière maladie de votre maître.

—Je l'ai affirmé parce que c'est vrai. M. Raoul de Challins m'a déclaré que son oncle refusait les secours de la science.

—Cela ne vous a point paru suspect ?

—Non, monsieur; je savais mon maître un peu original, très absolu, ne revenant jamais sur une décision prise..... je savais en outre qu'il n'avait pas les médecins.

—Le comte était-il malade depuis longtemps ?

—Son affaiblissement progressif augmentait depuis longtemps et trois mois environ avant sa mort son état était devenu grave.

—Il paraît que pendant ces trois mois vous approchiez peu de votre maître.

—Très peu.

—Pourquoi ?

—M. de Challins était la seule personne dont la présence lui fut agréable.

—A quel attribuez vous la mort du comte de Vadans ?

—A la vieillesse.

—Explication inadmissible. Son âge et sa constitution vigoureuse lui permettaient de vivre longtemps encore.

—Le comte avait eu de grands chagrins.

—Vous en parliez-il ?

—Jamais monsieur, mon maître concentrait tout en lui-même.

—Quelle était l'attitude habituelle de M. de Challins dans les derniers temps ?

—M. Raoul a fait preuve du plus absolu dévouement et de la plus grande énergie. Il se montrait infatigable. Je ne pouvais le décider à prendre un repos nécessaire, il aimait tant son oncle !

—Lorsque M. de Vadans a rendu le dernier soupir étiez-vous dans sa chambre ? Avez-vous assisté à la mise en bière du cadavre ?

—Oui monsieur, j'ai aidé à ensevelir mon pauvre maître.

—Qui s'est chargé des démarches à faire pour obtenir la translation du corps à Compiègne ?

—M. de Challins.

—Et c'est lui qui a pris place dans le fourgon des pompes funèbres ?

—Oui, monsieur.

—Seul ?

—Seul, oui monsieur.

—Enfin aucun soupçon ne s'est élevé dans votre esprit ?

—Des soupçons ? A quel sujet ?

—Un sujet de la mort du comte.....

—Je ne vous comprends pas, monsieur. Qu'aurais-je soupçonné ?

—Mais que cette mort ait été le résultat d'un empoisonnement par exemple.

—Un empoisonnement ! répéta le vieux valet de chambre avec épouvante, mais cela n'est pas, monsieur ! Cela n'est pas !.....

—Ceci, répliqua le juge d'instruction, ceci est une opinion personnelle que les gens de ce quartier, moins confiants ou plus clairvoyants, n'ont en aucune façon partagée. La mort du comte, leur a paru peu naturelle, si mystérieuse, qu'il ont cru devoir mettre la justice sur la trace d'un crime.

Honoré ne put se contenir.

—C'est une calomnie monsieur, une infamie calomnie ! s'écria-t-il qui donc aurait empoisonné mon pauvre maître ? Qui ose-t-on accuser d'une action si monstrueuse.

—Celui qui depuis trois jours vous attendez vainement, car il est en prison.

—M. Raoul de Challins dit Honoré devenu très pâle.

—Lui-même.

Le vieux serviteur paraissait atterré. Il chancelait. Mais, au bout de quelques secondes il revint à lui-même et trouva la force de protester avec énergie.

—Non monsieur, non ! j'ai jamais vu M. Raoul de Challins n'est pas coupable, je répondrais de lui comme je réponds de moi.

Le juge d'instruction riva ses yeux sur le visage livide du vieillard et dit d'une voix lente, en appuyant sur chaque mot.

—Comment expliquerez vous alors que le corps ait disparu ?

Le valet de chambre se mit à trembler de tout ses membres.

Le corps a disparu bégaya-t-il.

—Oui l'exhumation du cercueil a eu lieu en présence des magistrats et des membres de la famille. Le cercueil a été ouvert, il était vide ou du moins un amas de terre avait remplacé le cadavre.

—Miséricorde ! fit le vieillard en levant les mains, qui a commis ce sacrilège ?

—Qui ? Raoul de Challins.

—Encore lui ?

—Toujours lui, puisque lui seul avait intérêt à faire disparaître la preuve matérielle de son crime en supprimant le corps saturé de poison.

—Mais, ce crime pourquoi ?

—Pour hériter plus vite.

—Oh ! le malheureux ! le malheureux ! bégaya Honoré en courbant la tête.

—Vous plaiguez ce scélérat ?

—J'ai le plains de toute mon âme s'il est coupable.

—Et doutez vous encore ?

—Oui, monsieur... et je vous en supplie, laissez-moi croire qu'il est innocent.

—La vérité, cependant, s'impose. Seul il accompagnait le corps, seul il a pu opérer la substitution sacrilège. C'est évident c'est indiscutable.

Cela semblait indiscutable, en effet. Écrasé par cette formidable logique. Honoré ne répondit pas.

—Monsieur le juge de paix, poursuivit le juge d'instruction, nous allons lever les scellés et procéder à l'examen des papiers.

Ce travail immédiatement commencé prit beaucoup de temps. Tous les meubles furent fouillés. Tous les papiers mis en liasse, furent étiquetés et cachetés pour être portés dans le cabinet du juge, qui se réservait de les examiner à loisir. Quand les magistrats se retirèrent, il était plus de huit heures du soir.

—Ceci est peu probable. Le secret rigoureux auquel il est soumis doit l'avoir fait réfléchir. Il se voit pris et sait à merveille que pour nous sa culpabilité n'est point douteuse. Multipliez les interrogatoires. Pressez de questions il finira par se couper et vous l'amènera droitement à un aveu.

II

Le premier interrogatoire a eu lieu dans les vingt-quatre heures qui ont suivi l'arrestation mais uniquement pour me conformer à la loi et il a été de pure forme dit le juge. J'ai voulu avant de procéder de façon sérieuse m'informer de renseignements. A cette heure je puis agir. Quelle est votre opinion personnelle sur ce Raoul de Challins ?

Tandis qu'on perquisitionnait à Paris, à l'hôtel de la rue Garibaldi, une perquisition de même nature était faite à Compiègne au chalet du feu comte de Vadans.

Pas plus à Compiègne qu'à Paris, on ne trouva soit un testament soit un papier quelconque permettant de certifier que Raoul avait anéanti l'acte testamentaire de son oncle. Mais pour la justice le cercueil vide était une preuve capitale et suppléait à toutes les autres.

Le juge d'instruction regardait

le crime comme prouvé et se croyait certain de tenir le coupable, mais il voulait savoir en quel lieu et à quel moment avait eu lieu l'enlèvement du cadavre ou plutôt la substitution d'une bière à une autre, car il s'arrêtait décidément à l'idée de substitution. Là, était l'énigme qui surexcitait sa curiosité et il mita il tout son amour propre à en retrouver le mot.

Avant de faire subir à Raoul de Challins un interrogatoire décisif, il voulait questionner les témoins en état de fournir quelques renseignements utiles. Ces témoins étaient au nombre de deux.

D'abord Saturnin le cocher des pompes funèbres qui avait conduit de Paris à Compiègne Raoul accompagnant le cercueil du comte de Vadans.

Puis la veuve Magloire, maîtresse de l'auberge de Pontarmé où le fourgon avait passé la nuit. Le cocher et la veuve reçurent des citations. Au jour et à l'heure indiqués, il se présentèrent.

Le juge les interrogea longuement, mais de leurs réponses vagues et précises il ne résultait aucune charge même la plus minime contre M. de Challins.

Qu'avait fait le jeune homme pendant la nuit ? Voilà ce qu'il tout prix le magistrat voulait découvrir. De dix heures du soir à trois heures du matin, était-il bien resté dans la chambre où l'aubergiste l'avait conduit ?

A cette question la veuve Magloire et le cocher Saturnin ne pouvaient répondre et ne répondirent en effet, que ceci.

—Tout porte à croire que le voyageur n'a pas mis les pieds dehors car il faisait un orage épouvantable et la pluie tombait comme l'eau d'une écluse.

Saturnin ajouta.

—Ma charrue touchait à celle du jeune homme et je ne l'ai pas entendu sortir quoique le tonnerre m'ait tenu éveillé presque tout le temps.

Les portes de la cour étaient-elles ouvertes ? demanda le juge.

—Oh ! oui monsieur répliqua la veuve Magloire à la Campagne on ne les ferme jamais.

Le magistrat convint en que la substitution d'un cercueil à un autre n'avait pu avoir lieu qu'à l'auberge de Pontarmé résolu de visiter cette auberge.

A la suite d'ordres donnés par le parquet de l'Orne d'accord avec celui de la Seine la plume et les bois entourant Pontarmé venaient d'être l'objet d'une exploration minutieuse. La découverte d'aucun indice n'en était résultée.

La visite du juge d'instruction à l'auberge lui prouva seulement une chose, c'est qu'il avait été facile de sortir par la porte s'ouvrant sur la route de Barou.

A coup sûr on s'était servi de cette porte, mais Raoul n'avait pu accomplir seul le lugubre tour de passe-passe. Il devait avoir un complice. Où trouver ce complice ? Le chef de la sûreté et l'élite du personnel de la brigade étaient sur les dents. Ils s'épuisèrent en efforts inutiles, en recherches vaines.

—Le coup devait être combiné et préparé de longue main avant la mort du comte de Vadans, disait le chef au juge d'instruction. Raoul de Challins s'est fait aider par un homme de confiance qui ne parlera pas. Vous n'avez d'autre que dans les aveux de l'accusé.

—Mais s'il s'obstine à se taire ?

—Ceci est peu probable. Le secret rigoureux auquel il est soumis doit l'avoir fait réfléchir. Il se voit pris et sait à merveille que pour nous sa culpabilité n'est point douteuse. Multipliez les interrogatoires. Pressez de questions il finira par se couper et vous l'amènera droitement à un aveu.

—Mais s'il s'obstine à se taire ?

—Ceci est peu probable. Le secret rigoureux auquel il est soumis doit l'avoir fait réfléchir. Il se voit pris et sait à merveille que pour nous sa culpabilité n'est point douteuse. Multipliez les interrogatoires. Pressez de questions il finira par se couper et vous l'amènera droitement à un aveu.

—Mais s'il s'obstine à se taire ?

—Ceci est peu probable. Le secret rigoureux auquel il est soumis doit l'avoir fait réfléchir. Il se voit pris et sait à merveille que pour nous sa culpabilité n'est point douteuse. Multipliez les interrogatoires. Pressez de questions il finira par se couper et vous l'amènera droitement à un aveu.

—Mais s'il s'obstine à se taire ?

—Ceci est peu probable. Le secret rigoureux auquel il est soumis doit l'avoir fait réfléchir. Il se voit pris et sait à merveille que pour nous sa culpabilité n'est point douteuse. Multipliez les interrogatoires. Pressez de questions il finira par se couper et vous l'amènera droitement à un aveu.

—Mais s'il s'obstine à se taire ?

—Ceci est peu probable. Le secret rigoureux auquel il est soumis doit l'avoir fait réfléchir. Il se voit pris et sait à merveille que pour nous sa culpabilité n'est point douteuse. Multipliez les interrogatoires. Pressez de questions il finira par se couper et vous l'amènera droitement à un aveu.

—Mais s'il s'obstine à se taire ?

—Ceci est peu probable. Le secret rigoureux auquel il est soumis doit l'avoir fait réfléchir. Il se voit pris et sait à merveille que pour nous sa culpabilité n'est point douteuse. Multipliez les interrogatoires. Pressez de questions il finira par se couper et vous l'amènera droitement à un aveu.

—Mais s'il s'obstine à se taire ?

—Ceci est peu probable. Le secret rigoureux auquel il est soumis doit l'avoir fait réfléchir. Il se voit pris et sait à merveille que pour nous sa culpabilité n'est point douteuse. Multipliez les interrogatoires. Pressez de questions il finira par se couper et vous l'amènera droitement à un aveu.

—Mais s'il s'obstine à se taire ?

—Ceci est peu probable. Le secret rigoureux auquel il est soumis doit l'avoir fait réfléchir. Il se voit pris et sait à merveille que pour nous sa culpabilité n'est point douteuse. Multipliez les interrogatoires. Pressez de questions il finira par se couper et vous l'amènera droitement à un aveu.

—Mais s'il s'obstine à se taire ?

—Ceci est peu probable. Le secret rigoureux auquel il est soumis doit l'avoir fait réfléchir. Il se voit pris et sait à merveille que pour nous sa culpabilité n'est point douteuse. Multipliez les interrogatoires. Pressez de questions il finira par se couper et vous l'amènera droitement à un aveu.

Salle Jacques-Cartier

Le Museum à 10 Cts

donnera une grande représentation

CE SOIR

à la Salle Jacques-Cartier.

Nouvelle compagnie cette semaine, comprenant les enfants Hollywood, Carter et Anderson, Bonnie Ramsell, Baby Binkley, Walton et Edwards, ce qui constitue la plus forte compagnie qui ait jamais visité Québec.

Très bon programme et un orchestre accompagnant la troupe.

Le programme est des plus recherchés.

ADMISSION.....10 et 20 cts

Changeement complet de programme la semaine prochaine.

Nouvel établissement

ELZ. PAGEAU

A l'honneur de prévenir ses amis et le public de la ville et de la campagne qu'il ouvrira vers

LE 15 MARS

UN MAGASIN DE MARCHANDISES SEULES, MODES ET NOUVEAUTES.

Coin des rues St Joseph et Caron

Vis-à-vis la Congrégation

qu'il ne laissera rien à désirer sous le rapport du choix, goût et qualité. Quant aux prix, il ose s'offrir de pouvoir offrir ses marchandises à des conditions qui n'importe qu'elle maison.

Assortiment complet et prix modérés.

ELZ. PAGEAU, ayant passé 17 ans chez M. Z. Paquet, y a acquis l'expérience nécessaire pour pouvoir assurer pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'honorer d'une visite.

Il espère, par sa manière de faire les affaires, mériter une partie du patronage.

S. B.—L'assortiment pour les effets de la libre communion sera au complet.

Il invite les amateurs à visiter son établissement soit avant ou après avoir vu ailleurs.

11 mars 1884. ELZ. PAGEAU

Avis

Val la dissolution de la société qui existait entre M. Elou Poirard et moi; je donne avis que je continuerai à exercer mon métier de menuisier au no 191, rue de la Reine, et j'espère recevoir de mes amis et du public le même encouragement que par le passé.

PIERRE COUCY.

13 mars. 67

Une Guerre Affreuse

EST MAINTENANT DECLAREE CHEZ M. J. E. RACIOT

CHEMISTE

No 38, rue du Pont, St-Roch, Québec.

Contre toutes les maladies, indistinctement de quel qu'il soit, c'est que le combattant est toujours sûr d'être vainqueur s'il suit bien la direction. Les armes que ce monsieur emploie sont des remèdes par lui seul inventés et préparés avec les plantes, herbes, racines et résines du Canada et de pays étrangers, de sorte qu'il est le seul, dans tout l'univers, qui ait le droit de vendre, user et employer ces remèdes comme s'il n'y avait pas d'autres personnes n'ayant pas de diplôme.

Les patients viennent de toutes les parties des Etats Unis et du Canada.

Si vous êtes Dyspeptique, Hydropique, Epileptique; ayez immédiatement la.

Si vous avez la maladie de Foie, les Bronchites, le Catarrhe, l'Étour, le Scurral, Mal de Matrice, ayez encore la.

Si vous avez des plaies quelconques, des maladies secrètes, la gonorrhée au premier et au deuxième degré, la migraine, la pleurésie, les hémorrhoides, les gonorrhées, la jaunisse, la perte d'appétit, l'assoupissement, la faiblesse, la constipation, les maladies des reins, la rétention, le retardement menstruel, la diarrhée, le choléra, les tumeurs, les douleurs des nerfs, le frisson, des boutons à la figure et sur tout le corps, des démangeaisons, les pieds toujours gelés, mal à la tête et aux dents, si vous avez des panaris, des loupes d'ongles, des fourchettes, le diabète sucré, les écoulements, etc., ayez toujours la.

Certes ce monsieur a aussi du Sirop Pectoral qui est sans égal sur le globe entier pour la toux, le rhume la Bronchite, la Consommation et la dyspnée.

Poudre Tonique pour purifier le sang très vite.

La rhumatisme anti-royal, ce remède est bon pour toutes sortes de rhumatismes, il est infatigable, d'estomac, les gonorrhées, la jaunisse, la perte d'appétit, l'assoupissement, la faiblesse, la constipation, les maladies des reins, la rétention, le retardement menstruel, la diarrhée, le choléra, les tumeurs, les douleurs des nerfs, le frisson, des boutons à la figure et sur tout le corps, des démangeaisons, les pieds toujours gelés, mal à la tête et aux dents, si vous avez des panaris, des loupes d'ongles, des fourchettes, le diabète sucré, les écoulements, etc., ayez toujours la.

Certes ce monsieur a aussi du Sirop Pectoral qui est sans égal sur le globe entier pour la toux, le rhume la Bronchite, la Consommation et la dyspnée.

Poudre Tonique pour purifier le sang très vite.

La rhumatisme anti-royal, ce remède est bon pour toutes sortes de rhumatismes, il est infatigable, d'estomac, les gonorrhées, la jaunisse, la perte d'appétit, l'assoupissement, la faiblesse, la constipation, les maladies des reins, la rétention, le retardement menstruel, la diarrhée, le choléra, les tumeurs, les douleurs des nerfs, le frisson, des boutons à la figure et sur tout le corps, des démangeaisons, les pieds toujours gelés, mal à la tête et aux dents, si vous avez des panaris, des loupes d'ongles, des fourchettes, le diabète sucré, les écoulements, etc., ayez toujours la.

Certes ce monsieur a aussi du Sirop Pectoral qui est sans égal sur le globe entier pour la toux, le rhume la Bronchite, la Consommation et la dyspnée.

SOCIETE DE COLONISATION

SIEGE SOCIAL

Rue des Champs, 19, Trois-Rivières

AGENCE GENERALE

RUE DU PALAIS, 18, A QUEBEC.

GRANDE EXCURSION EN FRANCE

SEJOUR D'UN MOIS ENTIER A PARIS ET PELERINAGE A NOTRE-DAME DE LOURDES.

200.000 BILLETS D'EXCURSION A 25 Cts représentés par 200 séries et 1000 numéros chacune.

50 Numéros gagnants.

Le tirage aura lieu aussitôt après le placement des billets. Il sera annoncé dans les différents journaux quinze jours à l'avance.

Le dénouement aura lieu le 15 mars dans le mois suivant.

Le prix de chaque billet est de 25 c.

On peut s'en procurer chez les messieurs dont les noms suivent :

W. Brunet et Cie, pharmacien, rue St Joseph, No 139.

J. V. Veldon, pharmacien, 120 rue St Joseph.

Jules C Dorion, pharmacien, rue St Joseph, No 118.

J. A. Langlais, libraire, rue St Joseph, No 117.

George Lemelin, épicière, rue St Joseph, No 112.

E. Jacot, bijoutier, 171 rue St Joseph.

Ovid Bonnard, marchand de nouveautés rue St Joseph, No 166.

Octave Fortin, épicière, rue St Paul, No 217.

Narcisse Laforce propriétaire du Chien d'Or, rue Beaudé No 8.

L. G. Lépine, libraire, rue Beaudé, No 19.

Bernard et Allaire, fabricants de pianos, rue de la Fabrique, No 6.

Arthur Lavigne, éditeur de musique, rue de la Fabrique, No 55.

Conformément aux dispositions de la charte de gouvernement local, des fonds provenant des billets placés seront et seront déposés à la Banque Nationale de Québec.

Pour toutes demandes ou plus amples renseignements, s'adresser à l'Agence Générale rue du Palais, No 18, Québec. On s'empressera d'y répondre.

M. J. B. ELZEAR LABRANCHE est nommé agent de la compagnie pour le comté de Portneuf.

ON DEMANDE DES AGENTS

L. N. CARRIER, Président

J. MICHEL, Sec.-Trésorier.

7 dé

PRINTEMPS 1884

L'ELECTEUR

Journal Quotidien et Hebdomadaire
ORGANE DES LIBERAUX DU DISTRICT DE QUEBEC.

Un an... \$4.00
Six mois... 2.00
Trois mois... 1.00

ANNONCES NOUVELLES

A ven tre—Jean Deschênes, St Cyrille
Chapaux—F-X-Lepage.

QUEBEC, 15 MARS 1884.

ABONNEZ-VOUS A "L'ELECTEUR"

\$1 pour trois mois

L'Electeur étant le seul journal libéral publié à Québec, le public anxieux de se renseigner complètement sur les débats de la prochaine session locale devrait se faire un devoir de s'y abonner pour ce temps-là au moins.

Tous ceux qui nous adresseront \$1 recevront l'Electeur chaque jour jusqu'au 1er juillet, au lieu de jusqu'au 15 juin seulement.

Nous publierons pendant la prochaine session locale des rapports sténographiés des débats ainsi que des portraits des députés de l'opposition.

Nous prions nos bienveillants lecteurs d'en informer leurs voisins et leurs amis.

Tous ceux qui nous adressent cinq nouveaux abonnements recevront gratuitement l'Electeur pendant trois mois.

LE GOUVERNEMENT ROSS EST-IL LA CONTINUATION DU GOUVERNEMENT MOUSSEAU ?

Le même régime sous un autre nom

Notre confrère du Courrier se mordant pour démontrer, ou plutôt pour essayer de démontrer que le gouvernement Ross n'est pas la continuation du gouvernement Mousseau.

Si nous avions un conseil à lui donner, nous l'inviterions à discontinuer cette périlleuse tentative. Il a beau ergoter sur les mots, faire des distinctions subtiles, il n'empêchera pas les faits d'être des faits et le gouvernement Ross d'être la continuation du gouvernement Mousseau.

Laissons les arguties de côté et citons quelques faits pour démontrer cette proposition.

Un des principaux points de la politique de M. Mousseau, ça été de s'opposer quand même à une enquête sur la vente du chemin de fer du Nord. Le Dr Ross est pareillement opposé à cette enquête; nous admettons qu'il la refusera quand elle sera demandée à la prochaine session.

Sur ce point, il ne peut donc pas y avoir de conteste: la politique du Dr Ross est la même que celle de M. Mousseau, c'est-à-dire qu'elle en est la continuation, ni plus ni moins.

La politique générale du gouvernement Ross—si ce gouvernement a une politique—est aussi la même que celle du gouvernement Mousseau, c'est-à-dire qu'elle en est la continuation. Il ne faut pas raisonner longtemps pour s'en convaincre.

de son prédécesseur. Donc, à moins d'affirmer implicitement que M. Lynch et M. Blanchet ne sont que des mercenaires, des hommes qui ne font de la politique que pour toucher des émoluments, on est bien forcé de reconnaître que la politique du ministre est la continuation de celle de son prédécesseur.

Nous invitons notre confrère de la rue Buade à sortir de ce dilemme.

En suivant le même raisonnement, on peut aussi affirmer que la politique du Dr Ross n'est que la continuation de celle du ministre Chapleau, puisqu'il a pour collègues trois des ex-collègues de M. Chapleau, c'est-à-dire MM. Lynch, Robertson et Flynn.

Il est vrai que les principes et les convictions n'embarassent guère le commissaire des chemins de fer: celui-là, il est de tous les plats, pourvu qu'ils soient bien garnis, et le Courrier a raison de dire que "M. Sénécal n'a jamais compté sur lui", car il est trop connu pour inspirer la moindre confiance à qui que ce soit.

"M. Robertson, dit le Courrier, est sorti du cabinet Chapleau deux mois avant la fameuse session de 1882, où fut consommée la vente du chemin de fer du Nord."

Nous serions curieux de savoir au juste ce que notre confrère entend dire par ces paroles. S'il entend faire un compliment à M. Robertson d'être sorti du cabinet Chapleau parce qu'il ne voulait pas consentir à la vente du chemin de fer du Nord, il lance, du coup, un rude pavé à M. Lynch, qui a consenti à cette vente et l'a approuvée, puisqu'il n'est pas sorti du gouvernement.

Mais il est bon de s'entendre sur ce point.

Si notre confrère croit que M. Robertson est sorti de lui-même du gouvernement Chapleau et parce qu'il était opposé à la vente du chemin de fer du Nord, il est absolument dans l'erreur. Nous pouvons affirmer que c'est M. Chapleau qui a mis M. Robertson à la porte, non pas parce que ce dernier s'opposait à la vente du chemin, mais uniquement parce que, abusant de sa position de trésorier, il avait payé à la compagnie du chemin de fer le Québec Central, dont il était président et dans laquelle il était grandement intéressé, lui, M. Robertson, une somme considérable à laquelle cette compagnie n'avait aucun droit.

C'est là tout le secret de l'histoire, et si M. Robertson nie, nous trouverons bien moyen de le faire renégier à la prochaine session. Cela dit, revenons à la question. Le gouvernement Mousseau avait pour politique de ne rien faire pour sortir la province du gouffre où elle s'enfonçait. C'est aussi la politique du ministre Ross. Son trésorier a déclaré que nous sommes en face d'un déficit énorme et que nous marchons rapidement vers la banqueroute. Puis en face de cette déclaration, les journaux ministériels nous annoncent que le gouvernement a pris la détermination de ne faire qu'une session sans importance, de ne proposer aucune mesure pour remédier au mal et faire face à la situation!

N'est-ce pas absolument la politique d'inertie et de demi-mesures du gouvernement Mousseau ?

Allons donc ! Il faut être sérieux. Le Courrier croit-il le public assez aveugle pour ne pas voir ces choses-là, pour ne pas être bien convaincu que le gouvernement Ross n'est que la continuation du gouvernement Mousseau ?

C'est le même programme, ce sont en partie les mêmes hommes, c'est la même indolence, la même incurie, la même incapacité, la même inertie. Si les journaux n'avaient pas annoncé que le nom du premier ministre a changé, il serait bien habile, celui qui pourrait soupçonner que nous avons changé de gouvernement.

Enfin la députation qui est appelée à soutenir le gouvernement Ross est la même qui a soutenu M. Mousseau et M. Chapleau. Si M. Ross n'a pas la même politique, ou plutôt si sa politique n'est pas la continuation de celle de ses deux prédécesseurs, il ne peut pas compter sur le concours de la majorité, à moins de supposer que cette majorité soit prête à prostituer son concours à n'importe qui. Il est évident que si le Dr Ross n'était pas bien décidé à continuer la politique de ses prédécesseurs, "le régime Chapleau-Sénécal", pour employer l'expression un peu mordante du Courrier, il aurait fait des élections générales, ce qui se pratique toujours quand un gouvernement nouveau veut inaugurer une politique différente de celle de la députation en charge.

Le Dr Ross ne l'a pas fait et c'est la meilleure preuve qu'il entend continuer la politique de M. Mousseau à moins, bien entendu, de supposer à la majorité ministérielle assez peu de principes et de convictions, assez peu de souci de dignité, assez de venalité ou de malhonnêteté pour se donner à n'importe quel gouvernement sans s'occuper le moins du monde de son programme.

Sur ce point le Courrier pourrait bien éprouver des léceptions. Il affecte un certain mépris pour un "régime Chapleau-Sénécal", mais il oublie que la majorité dans l'assemblée législative est l'œuvre, est pour ainsi dire la propriété de ce régime qu'il semble vouer à la réprobation. M. Sénécal est moins puissant qu'il ne l'a été; mais il n'est pas encore mort, et si les organes du ministère le traitent à la légère ou avec trop de dédain, ils s'apercevront peut-être qu'il n'est pas prudent de le provoquer. Après tout la majorité sur laquelle le Dr Ross compte pour se maintenir au pouvoir, c'est la majorité que M. Sénécal a fait élire, qu'il tient dans sa main et au moyen de laquelle il a pu faire tout ce qu'il a voulu depuis 1881. En abandonnant maintenant M. Sénécal, en s'alliant au Dr Ross et à ses organes pour vouer aux gémonies le "régime de Chapleau-Sénécal", la majorité ministérielle se déjugerait et admettrait du coup que le marché dans la mauvaise voie depuis quatre ans. Une pareille évolution ne s'opère pas aussi facilement qu'on le pense et si le Courrier et le Dr Ross comptent sur cela, nous inclinons à croire qu'ils sont grandement dans l'erreur. Nous connaissons plus d'un député sénécalleux comme on appelle les membres de la majorité qui gouverne depuis quatre ans qui ne seraient pas prêts à répudier ainsi son passé et ses alliances.

Il faut que le ministre compte avec la majorité qui reconnaît M. Chapleau pour chef, qui n'a accepté M. Mousseau que comme le continuateur de sa politique et qui n'acceptera et ne supportera le présent ministère que s'il continue la même politique.

Voilà pourquoi nous disons, nous avons raison de soutenir que le gouvernement Ross est tout simplement la continuation du gouvernement Mousseau. Cela saute aux yeux. C'est le même régime sous un autre nom, ni plus ni moins.

Aux électeurs de Gaspé

On nous informe que le vénal Flynn trop lâche pour rencontrer ses adversaires face à face, incapable de soutenir contre eux une discussion franche et loyale, s'efforce de soulever les préjugés contre nos amis qui sont allés défendre la cause de l'opposition.

C'est faux

Le Journal de Québec dit :

"Les électeurs de Gaspé se souviennent encore du mépris de la Patrie, pour toute cette intéressante population gaspésienne, qu'elle exprima lors de l'élection de 1878."

C'est faux. Nous défions le Journal de prouver que la Patrie ait exprimé du mépris pour la population de la Gaspésie lors de l'élection de 1878. Au contraire, elle a félicité cette population de son adhésion au parti libéral et nous défions le Journal de citer la Patrie pour prouver son assertion mensongère.

Le mépris qu'elle a exprimé, et avec raison, ce n'était pas pour la population gaspésienne, mais exclusivement pour le traité Flynn, lorsqu'il s'est vendu comme un veau en 1879. Ce mépris pour le traité Flynn, la population de la Gaspésie le partage avec la Patrie et tous les hommes honorables qui n'ont pas le sens moral assez émoussé pour ne voir dans la politique qu'une industrie payante. Le propriétaire du Journal serait probablement de cet avis si chez lui l'amour filial n'était pas plus fort que l'amour de la moralité politique.

COMTE DE GASPE

M. John Slous, candidat de l'opposition, nous télégraphie, au moment de mettre sous presse, que l'assertion du Journal de Québec, à la date du 10 mars, que la maison Robin supporte la candidature de M. Flynn est absolument fautive.

M. Charles Langelier

Nous lisons dans La Tribune : "Certains journaux font semblant de trouver ridicule le voyage de M. Chs Langelier dans le comté de Gaspé, pour faire la lutte contre M. Flynn. Il est plus facile de se moquer de M. Langelier dans un journal que de le battre sur un husting. Pourquoi essayer de faire croire que M. Langelier n'est pas un adversaire redoutable ?"

CHRONIQUE

M. l'abbé Lévesque, autrefois du diocèse de Québec et maintenant l'un des membres les plus distingués, par son savoir et son éloquence, de l'ordre des Sulpiciens de Montréal donne en ce moment, dans l'église de Nazareth, de cette dernière ville, une série de conférences sur le Syllabus, qui paraissent, sont marquées au coin de la plus haute philosophie religieuse, et produisent le plus grand effet.

quo personne, électeurs de Gaspé, et la main sur la conscience, dites-nous si cet homme-là ne vous a pas trahis comme il a trahi tous ceux qui ont eu le malheur de reposer de la confiance en lui.

Consentez-vous à être encore une fois dupes de sa perfidie ? Est-ce parce qu'il vous a trompés, parce qu'il vous a trahis, que vous le préféreriez à un brave homme qui demeure au milieu de vous, qui a tous ses intérêts dans le comté, qui a les mêmes intérêts que vous, et qui en Chambre, ne pourrait pas vous faire tort sans se faire tort à lui-même ?

Si M. Flynn a raison de conseiller de ne pas écouter les orateurs qui sont allés parler contre lui, sous prétexte qu'ils sont étrangers au comté, de quel droit peut-il vous demander de voter pour lui, qui est aussi étranger au comté, qui n'y demeure pas depuis quinze ans ? Ne voyez-vous pas clairement que cette affaire d'étrangers n'est qu'un tour malhonnête qu'il veut vous jouer pour empêcher ses adversaires de dévoiler toutes ses turpitudes et de le faire voir tel qu'il est. Il le sait bien et c'est pour cela qu'il se cache.

Faites le sortir de sa cache, électeurs de Gaspé, et vous verrez ce qu'il en restera quand nos amis vous l'auront brossé comme il le mérite de l'être. Vous verrez alors pourquoi il recherche tant les ténèbres, pourquoi il a si peur de rencontrer ses contradicteurs face à face, comme un homme qui a du cœur et n'a pas la conscience souillée. Vous serez étonnés des monstruosités dont son dossier politique est chargé. Et s'il n'est pas capable de discuter devant vous avec deux ou trois adversaires, comment peut-il avoir le front de vous demander de l'envoyer en Chambre, où il aura à discuter contre soixante et quatre députés ?

C'est faux

Le Journal de Québec dit :

"Les électeurs de Gaspé se souviennent encore du mépris de la Patrie, pour toute cette intéressante population gaspésienne, qu'elle exprima lors de l'élection de 1878."

C'est faux. Nous défions le Journal de prouver que la Patrie ait exprimé du mépris pour la population de la Gaspésie lors de l'élection de 1878. Au contraire, elle a félicité cette population de son adhésion au parti libéral et nous défions le Journal de citer la Patrie pour prouver son assertion mensongère.

Le mépris qu'elle a exprimé, et avec raison, ce n'était pas pour la population gaspésienne, mais exclusivement pour le traité Flynn, lorsqu'il s'est vendu comme un veau en 1879. Ce mépris pour le traité Flynn, la population de la Gaspésie le partage avec la Patrie et tous les hommes honorables qui n'ont pas le sens moral assez émoussé pour ne voir dans la politique qu'une industrie payante. Le propriétaire du Journal serait probablement de cet avis si chez lui l'amour filial n'était pas plus fort que l'amour de la moralité politique.

COMTE DE GASPE

M. John Slous, candidat de l'opposition, nous télégraphie, au moment de mettre sous presse, que l'assertion du Journal de Québec, à la date du 10 mars, que la maison Robin supporte la candidature de M. Flynn est absolument fautive.

M. Charles Langelier

Nous lisons dans La Tribune : "Certains journaux font semblant de trouver ridicule le voyage de M. Chs Langelier dans le comté de Gaspé, pour faire la lutte contre M. Flynn. Il est plus facile de se moquer de M. Langelier dans un journal que de le battre sur un husting. Pourquoi essayer de faire croire que M. Langelier n'est pas un adversaire redoutable ?"

CHRONIQUE

M. l'abbé Lévesque, autrefois du diocèse de Québec et maintenant l'un des membres les plus distingués, par son savoir et son éloquence, de l'ordre des Sulpiciens de Montréal donne en ce moment, dans l'église de Nazareth, de cette dernière ville, une série de conférences sur le Syllabus, qui paraissent, sont marquées au coin de la plus haute philosophie religieuse, et produisent le plus grand effet.

"En suivant ces règles, nous ne serons pas exposés à faire fausse route, et nous pourrions rendre d'utiles services."

"Ce serait porter atteinte à la souveraineté de l'Eglise que de s'arroger le droit, sans autre mission que celle qu'on se donne à soi-même, de décider des questions qui intéressent le bien général, et qui, par là même, relèvent de l'autorité; ce serait porter atteinte à son indépendance, ce de créer, par un zèle outré, des embarras aux pasteurs légitimes ou de vouloir leur imposer la ligne de conduite qu'ils doivent suivre. La meilleure et l'unique manière de défendre l'Eglise, c'est d'obéir en tout, humblement et respectueusement, d'esprit et de cœur, à ceux qu'elle constitue en autorité."

Et plus loin : "Pour assurer les droits de l'Eglise, il n'est pas nécessaire de déprécier outre mesure ceux de l'Etat, comme le font certains écrivains, et dont l'Eglise est la première à condamner les exagérations, comme elle serait la première à en souffrir."

"Le conférencier, ajoute la Semaine Religieuse, a terminé en nous disant que les défenseurs de l'Eglise sont d'autant plus forts et plus sûrs d'être écoutés qu'ils évitent les exagérations et savent reconnaître et respecter les droits du pouvoir civil; tandis qu'une conduite contraire ne peut créer que des malentendus et attirer de tristes représailles."

Ces pauvres ultramontés ne sont pas chanceux vraiment. Les condamnations pleuvent de toutes parts. Et voici le bouquet. C'est le souverain pontife lui-même, S. S. Léon XIII, qui parle dans la lettre encyclique qu'il vient d'adresser aux évêques de France. Dit-il :

"Il faut que les écrivains catholiques n'épargnent aucun effort pour conserver en toute cette concordie et qu'ils préfèrent ce qui est d'utilité générale à leurs intérêts particuliers. Qu'ils favorisent toujours les entreprises communes, qu'ils se soumettent volontiers à la discipline de ceux que le Saint-Esprit a mis comme évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu; qu'ils respectent leur autorité et qu'ils n'entreprennent rien contre la volonté de ceux qu'ils doivent regarder comme leurs chefs dans le combat pour les intérêts de la religion."

Voilà ! Et maintenant criailliez donc, monsieur le sénateur Trudel; pester donc, monsieur Pistolet Tardivel; montréz donc vos canines, saints, hommes du Cercle catholique ! Le pape lui-même vous connaît comme nous, allez ! Les exploités de religion sont de tous les pays.

La trédicolocotterie est universelle. Et vous êtes les mêmes partout. Non, mais dire que ces effrontés, condamnés par le pape, condamnés par les congrégations romaines, condamnés par leurs évêques, condamnés par tous les chrétiens sincères, se prétendent, quand même, les seuls catholiques, les seuls dépositaires de la vraie doctrine, et ne cessent d'anathématiser leurs frères au nom de la religion et des bons principes !

C'est à en faire lever les épaules au mont Atlas. On sera obligé de faire un cordon sanitaire autour d'eux, quel'un de ces jours. Ou plutôt, on devrait les jucher chacun sur une colonne, comme Saint-Simon Stylite.

Le sénateur Trudel aurait sa colonne. Pistolet Tardivel aurait sa colonne. Saint Jérôme Vincelette aurait sa colonne. Etc.

Ti Batisse Langlais n'aurait pas besoin de colonne, lui, il a son safe. Vous voyez d'ici la belle rangée de monuments.

Ce ne serait pas tout à fait la colonnade du Louvre; mais ça ne fait rien, il me semble voir d'ici le Dr Samson installé là-haut ! Ça me rappellerait le temps où notre directeur du séminaire, M. l'abbé Buteau, l'avait perché sur une tablette de chandeliers, un casque de Romain sur la tête, et un sceptre d'empereur à la main.

Il fallait inspecter ça ! Quoiqu'il en soit, voilà mon plan de colonisation; s'il réussit, ma fortune est faite.

M. Charles Langelier

Mais à propos, le Cercle atholique n'a toujours pas encore remplacé son visiteur; et d'après votre correspondant de lundi, il paraît que la constitution du dit Cercle exige qu'il y en ait un.

C'est dommage que défunt Grelot soit passé de vie à trépas, ce serait à une belle situation pour lui. C'est lui qui lui criaient : —Vous avez envie de le dire ? eh bien, dites-le donc, las de..... Ici trouverait place naturellement la Kyrielle d'expressions aussi énergiques que profanes dont se sert ordinairement le Dr Samson, quand il désire qu'on parle de religion.

Oui, en effet, il y a longtemps que le Cercle catholique a envie de le dire; son organe, la Vérité, s'il ne le dit pas toujours, le laisse entendre assez souvent; ses membres principaux ne s'en cachent pas; et ses officiers le proclament bien haut en petit comité.

Ils ont tous envie de le dire. Pas besoin d'expliquer ce dont il s'agit. Eh bien, c'est Grelot qu'il leur faudrait. C'est lui qui se chargerait de le leur faire dire ! Quitte à leur tomber dessus à coups de canne.

Gros Perrin aurait fait un fameux visiteur aussi. Et encore Dupil, Drapeau, Patriote, Batocho ! Tous des bons types. Pour un Cercle Catholique révolté, c'est ce qu'il faut.

adressé à Léon XIII, et publié à Paris par l'auteur bien connu de la Comédie Infernale, où Mgr l'Archevêque était représenté comme agissant constamment sous l'inspiration de Satan, de Belzébuth, d'Astaroth et autres personnages distingués dans la hiérarchie des enfers.

On sait que ce pamphlet qui s'intitule : Etude sur le mal révolutionnaire en Canada, a été repanda dans le pays pour remplacer la Source du mal—œuvre de M. l'abbé Alexis Pelletier—aussitôt que l'Archevêque de Québec et l'évêque de Montréal en eurent défendu la lecture aux catholiques.

Il faut voir comme Mgr Conroy et les évêques du pays se font régenter dans cette brochure, digne d'aller rejoindre celle qui l'a précédée ! Voici ce que j'y trouve, à la page 230 :

"Et c'est ainsi que le Délégué apostolique poursuivait sa mission en pays canadien, ébranlant tout, brouillant tout, censurant tout, depuis les brefs de Pie IX jusqu'aux moindres défenses de la doctrine catholique antérieures à son passage dans la colonie, et maniant l'Épiscopat canadien avec une prodigieuse facilité."

Peut-on porter l'insolence à un plus haut degré ? Peut-on être plus impudent ? Peut-on outrager plus audacieusement le digne prélat choisi par le pape lui-même pour venir rétablir ici l'ordre troublé par ces énergumènes ? Et peut-on insulter d'une manière plus sensible tout l'épiscopat canadien ?

Et cela, dans une seule phrase ! Qu'on vienne donc nous parler de l'Avenir et de l'Institut Canadien de Montréal maintenant ! L'Avenir n-t-il jamais publié une seule ligne qui vaille une de celles-là ?

S'est-il prononcé une seule phrase de cette portée dans l'Institut canadien de Montréal ? Et qu'y a-t-il au fond de tout cela ? LA POLITIQUE !

C'est la fraction la plus malsaine du parti conservateur, celle qui a le plus exploité les préjugés religieux contre nous, qui se venge de ce que Mgr Conroy n'a pas voulu condamner les libéraux, à l'instar de deux prélats bien connus.

C'est la flèche du Parthe de cette horde pharisaïque que nos pasteurs éclairés ont su mettre en déroute. Ce sont les dernières convulsions de cette clique conspuée et agonisante, qui meurt de ses excès, forcée de se boucher le nez pour ne pas sentir sa propre infection.

Pouah ! Otez ça de là ! Oui, laissons de côté Mre Pistolet et les autres vomitifs de sa trempe. Parlons d'autre chose.

Il y a, auprès de l'église St Pierre de Montmartre, à Paris, un vieux cimetière à peu près inconnu maintenant, mais qui, à en juger par les noms fameux qu'on y relève, a dû être autrefois très à la mode.

C'est là que reposent les restes du fameux Bougainville, le premier circumnavigateur français, qui, à vingt-sept ans, joua un certain rôle dans notre histoire.

Arrivé dans le pays à la suite du marquis de Montcalm, il fut renvoyé en France, en 1756, pour y solliciter des renforts pour la colonie aux abois.

M. de Brienne, qui était alors ministre, le reçut fort mal. —Quand la maison brûle, dit-il, on ne s'occupe pas des écuries. —Ma foi, monsieur, fit Bougainville, on ne peut pas dire que vous parlez comme un cheval.

Mais revenons à mes moutons. Ce qui me remet ceci en mémoire, c'est que je viens de voir, dans un récent numéro du Moniteur Universel, les quelques lignes suivantes, à propos d'un cimetière en question :

"A quelques pas de la tombe de Bougainville est celle du marquis Philippe de Vaudreuil, qui conquit le Canada à la France."

C'est parfaitement exact.....seulement c'est tout le contraire. Dire que le marquis de Vaudreuil a conquis le Canada à la France me paraît un comble un peu bien conditionné, qu'en pensez-vous ?

Ce n'est pas pour dire, mais voilà un mot qui ne contribuera pas à faire passer à la postérité celui qui l'a commis. Il me rappelle une bêtise de Jules Janin :

"La ville de Cannes, doublement célèbre par la victoire remportée par Annibal sur les Romains et par le débarquement de Bonaparte."

Ces grands moralistes de l'Étendard ! Voici un échantillon de leurs sermoneux : "Je lis qu'une maîtresse de poste de l'Ohio vient de résigner un emploi pour se marier, faisait observer un vieillard à sa vieille. —"Pauvre petite ! Je la plains bien sincèrement, répondit sa tendre moitié. —"Et pourquoi ! —"Je ne traduis plus, parce que la langue française est impuissante à reproduire le trait de la réponse : —"Because, after the honeymoon is over, she'll have to sit up nearly every night and wait till the male (male) comes in. —"Qu'en dites-vous ? —"Ce qu'on en dit ? On en dit que vous êtes joliment égrillardes, les saints hommes ! —"Après ça, quand on fréquente les Folies-Bergères.....

siège depuis plusieurs jours, et prêt à partir activement la bourse parlementaire.

"Cette session va être très intéressante. —"M. George Desjardins doit y faire un tour de force comme il n'en a jamais fait. —"On dit qu'il prononcera, sans le re ni manger, un discours qui durera quinze jours. —"Au moins il est monté pour temps-là, et à moins que quelques-uns ne se casse, il est certain qu'il y sera jusqu'au bout.

"Décidément le gros Grelot est en train d'éclipser le Dr Mousseau. —"Une foule d'Américains de New York et de Boston vont se rendre à Québec pour entendre M. Desjardins. —"L'Orateur, étant monté, portera sur son ventre un cadran qui indiquera les heures, les minutes, les secondes et les quarts de la séance. —"Quelqu'un m'a dit qu'il sonnera de lui quand ceux qui seront assis de lui plairont le point de la séance baissera. —"Va sans dire que je ne prends la responsabilité de rien de ça.

La manie des initiales. Nous avons ici H. J. J. B. C. M. Nord. C'est bien respectable—tous les rapports. Mais les Montréalais nous ont d'un grand bout, sous le rapport d'initiales au moins. Ils ont... Tenez-vous bien ! Ils ont... Etes-vous prêts ? Ils ont : G. B. L. G. H. S. De Beaujeu ! On n'aurait guère beau jeu à se récrier un alphabet comme ça.

Charles Langelier est parti aller donner une chance à M. Flynn, dans le comté de Gaspé. M'est avis qu'il va le faire fléchir.

OTTAWA, 14 MARS 1884. La séance de mercredi a été créée aux avis de motions et aux ordres publics. Les principales motions sont les suivantes : M. Blake a demandé une copie de lettre adressée au Haut Commissaire attirant son attention sur la grande demande d'immigrants de la province en Canada et d'initiales que les demandes n'ont pu être faites en dépit de l'immigration décriable qui a eu lieu. S'il y a quelque chose d'important, c'est de payer des sommes d'argent pour faire venir ici des immigrants, pendant que les vriers canadiens fuient par les Etats-Unis. Il est clair que les compatriotes appartenant à la province souffrent de la compétition qui leur est faite, par les immigrants étrangers appartenant à la même province.

Il est clair que l'argent qu'on pense pour attirer ici le genre d'immigration a pour effet direct de servir considérablement le nombre de ceux qui sont forcés de s'écarter des Etats-Unis. M. Quimet a proposé de réformer un comité spécial l'examen d'un nouveau modèle de boîte de scrutin, inventé par J. D. E. Myrand, que cette invention est très ingénieuse et suppléera à un grand nombre de défauts du système de vote.

Le bill de M. Casgrain intitulé pour mieux prévenir la fraude l'égard des contrats entraînant le pensio de deniers publics" a été lu en comité général. Ce bill aurait pour effet de diminuer dans une certaine mesure la corruption électorale empêchant les souscriptions de part des individus ou compagnies ayant des contrats avec le gouvernement. Il ne pouvait être adopté par un gouvernement corrompu, mais celui que nous avons aujourd'hui.

M. Landry, de Montmagny, a répondu à M. Casgrain, a cité dans la chambre quelques items des débats d'élection du député de l'Est, en forçant de tourner ce dernier en ridicule. Mal lui en prit. Quelques-uns ont ri, il est vrai; mais on certainement pas de M. Casgrain dans toute cette affaire, a joué un rôle qui n'a pas du tout rajeuni le préte pas le moins du tout ridicule.

On m'assure que quelques-uns des amis de M. Landry lui ont reproché d'avoir commenté devant la chambre le compte d'élections, parce qu'il venait comme un cheveu sur la soupe, et parce que ça paraissait un peu trop personnel contre M. Casgrain, mal faite d'ailleurs et pas du tout.

"L'esprit qu'on veut avoir lui qu'on a."

Le bill de séduction de M. Desjardins n'a pu être discuté parce qu'il n'a pas été imprimé en français. Il sera discuté mercredi prochain probablement, et sera rejeté par la Chambre.

Le bill de M. Cameron, pour punir l'inceste, a été rejeté sur une division de 86 contre 65.

Les résolutions de M. Houde, demandant le rappel du bill des licences, devant être discutées hier par entente entre les deux partis politiques. Sir John a jugé à propos de manquer à son engagement et de remettre ce bill jusqu'à lundi prochain.

La chambre s'est formée pour la première fois hier, en comité des subsides.

On a discuté les différents items du service civil.

Les dépenses du service civil augmentent tous les ans dans des proportions considérables. On demande cette année \$43,701.67 de plus que l'année dernière.

Les dépenses du service civil étaient en 1877-78 de \$823,369.80 ; en 1883, de \$986,721.47. On demande cette année pour 1884-85 \$1,161,048. Dans sept ans les dépenses sous ce chef sont augmentées de \$337,679 ou de 40 par 100.

Il y a trop d'employés publics, c'est une injustice de taxer le peuple pour maintenir une foule de gens qui n'ont souvent d'autre chose à faire que de retirer leur salaire.

ACTUALITES

Nos lecteurs ont déjà remarqué le soin particulier que nous apportons au choix des matières de notre édition du samedi. Les reproductions même que nous donnons en quatrième page ne sont pas prises au hasard, comme on pourrait le croire ; ce sont au contraire de vraies perles littéraires que nous tirons d'une brochure récemment publiée à Paris.

On sera donc toujours certain de trouver sur notre quatrième page les dernières nouveautés littéraires.

M. Flynn sentant le terrain s'élever partout sous ses pieds a télégraphié au gouvernement de venir immédiatement à son secours. On a dépêché hier, deux jeunes avocats, MM. Bouffard et Grenier, employés du service civil.

De nouveaux détachements parti- ront la semaine prochaine.

Notre agent-voyageur, M. Philippe Carrier, nous écrit qu'il a reçu le plus bienveillant accueil à St Hyacinthe. Il nous envoie une trentaine de nouveaux abonnements, recueillis en deux jours.

Nos meilleurs remerciements à nos amis de St Hyacinthe, particulièrement à M. François Langelier, marchand de l'endroit, pour ses gracieuses et à l'égard de notre représentant.

Une dépêche de M. Achillas Mercier nous apprend qu'il était déjà rendu, hier soir, à Paspebiac.

On voit que notre ami ne perd pas son temps.

Il arrivera sans doute à temps pour porter la parole demain après la grand'messe.

Le Star dit que M. Ferry, maire de St-Eustache, sera probablement le candidat libéral aux Deux-Montagnes.

La législature du Manitoba a été ouverte, avant-hier, et celle de l'Île du Prince-Edouard, hier.

Nous lisons dans les journaux de Montréal qu'un de nos jeunes concitoyens, M. W. Drayner, employé depuis plusieurs années à la succursale de la Banque de Québec à Montréal, vient de quitter cette dernière ville pour aller se fixer à Trois-Rivières. Il doit entrer en qualité d'associé dans l'une des dernières maisons de commerce triéviennes.

M. D. Aymé, après avoir été nommé un nombre cercle d'amis qui gardent de lui le meilleur souvenir. A l'occasion de son départ, ils lui ont donné un diner.

Informé du ton de matamore des organes ministériels, ici, M. Langelier a motivé régulièrement M. Flynn de lui faire connaître son itinéraire, afin de porter la parole en même temps que lui dans les différents assemblés.

M. Flynn a refusé. Mais si cet homme, un ministre, que vous dites, MM., un si fort debater, fuit, sauve, vous en avez de la façon, vous, à faire des fanfaronades à quatre cents milles de distance !

Nous avions fait erreur, hier, en annonçant le jugement dans la célèbre cause de Fraser et Pouliot, ex qualité Le défendeur M. J. B. Pouliot n'était pas personnellement intéressé, mais seulement mis en cause comme défendeur, en sa qualité de créancier à la succession vacante de feu Alexander Fraser, en son vivant seigneur de la Rivière du Loup, et pendant plusieurs années, l'un des officiers associés de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le créancier avait déposé en Cour \$50,000. en argent et environ \$40,000.00 en créances, pour être distribués entre ceux qui pourraient y avoir droit.

M. Thos. Jones, représenté par M. Alphonse Pouliot, avocat de cette ville, réclamait moitié de cette somme et de ces créances, — soutenant que le dit feu Alexander Fraser, avait contracté union à la fin du dernier siècle, vers 1788, dans les territoires du Nord-Ouest, suivant les us et coutumes du pays, en l'absence de toute autorité religieuse et civile, avec une femme sauvage, du nom de Angélique Meadows, que cette union constituait un mariage valide et légitime ; que les enfants issus de cette union, et spécialement Marguerite Fraser, mère du dit Thomas Jones, étaient des enfants légitimes ; que le dit Alexander Fraser n'avait pas institué de légataire universel, ni à titre universel ; que le legs des seigneuries de Témiscouata et Madawaska, fait par le dit Alexander Fraser à divers légataires particuliers, avait été révoqué par la vente, subéquent des dites seigneuries par le dit feu Alexander Fraser, peu de temps après son testament passé en 1833 ; que le prix des dites seigneuries était tombé dans la succession ab intestat, du dit feu Alexandre Fraser et de la dite Angélique Meadows à ceux de la communauté de bien existant entre eux ; que ceux-ci, n'ayant laissé que deux enfants légitimes, Thos. Jones, comme représentant Marguerite Fraser, épouse de feu Thos. Jones, éer., marchand, l'un de ces deux enfants, avait droit à moitié des biens composant cette succession.

La Cour, suivant la décision prononcée dans la fameuse cause de Connolly vs Woolrich, a donné gain de cause, sur tous les points à l'opposant Jones. M. le Dr Lemieux est bien mieux. Nous lisons dans la Patrie ! "La Minerve répète après le Herald que M. Turcotte serait le candidat libéral aux Trois-Rivières. Nous savons que M. Turcotte s'est toujours présenté comme conservateur indépendant et nous n'avons aucune raison de croire qu'il aurait modifié ses vues. Il est à espérer que les amis du parti libéral appuieront la candidature de M. Turcotte qui a fait preuve d'indépendance en plusieurs circonstances. Cela n'autorise pas le Herald à dire que M. Turcotte est un candidat carrément libéral."

Nos compatriotes irlandais font de grands préparatifs pour célébrer dignement leur fête nationale, lundi.

Nous en donnons quelques détails dans une autre colonne.

Il y aura musique, ce soir, au Pavillon à Patiner, de la Grande Allée.

PARLEMENT FEDERAL

La séance d'hier aux Communes a été presque entièrement consacrée au bill de Sir John sur l'indépendance du Parlement. Nous avons déjà cité les principales clauses de cette proposition de loi arbitraire, destinée à régulariser la fausse position de Sir Charles Tupper devant le Parlement.

La majorité ministérielle a voté, avec son aplomb ordinaire, par 105 voix contre 56, la deuxième lecture du bill, non sans avoir entendu au préalable des discours de MM. Cameron (Huron), Lister, Mills, McKenzie, Davies, et autres contre la motion de Sir John, et de MM. Girouard, Cameron (Victoria), Beatty, Chapleau, etc, du côté ministériel.

Sir Charles, absent pendant la discussion, a repris son siège de suite après le vote, et a soumis à la Chambre des résolutions à l'effet d'autoriser l'acquisition par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse pour le Canada du chemin de fer de prolongement vers l'est depuis New-Glasgow jusqu'au détroit de Canso et du bac à vapeur en rapport avec le dit chemin, ainsi que les droits de la dite province dans le chemin de fer d'embranchement de Truro à Pictou, etc.

Après quelque débat, ces résolutions ont été adoptées.

La séance a été levée à 1h. 45.

UN MEURTRE A ST CESAIRE

Un citoyen assassiné pour son argent

Mardi soir, on retrouvait dans un champ près du village de St Césaire, situé comme on le sait à une quinzaine de milles de St Jean d'Iberville, les restes d'un riche fermier de Sutton, du nom de Thomas Goddard. Une horrible ouverture au crane indiquait que le malheureux avait été frappé par la main d'un assassin. Goddard venait de vendre sa ferme de Sutton et était venu visiter Saint-Césaire à la recherche d'une terre à acheter.

On a trouvé à son hôtel une somme de \$1,500 lui appartenant, mais on croit qu'il portait sur lui une somme de \$600, et que c'est le vol qui a été le mobile du crime.

SEANCE DU CONSEIL-DE-VILLE

A la séance d'hier soir le comité des chemins a présenté son rapport détaillé qui fait voir la somme étonnante de travaux de première utilité exécutés sous l'administration de l'hon. F. Langelier. D'après le rapport du comité des chemins, il a été dépensé depuis deux ans en améliorations, dans les rues de la ville, la somme de \$121,184. On a posé des trottoirs en bois sur un parcours de 97,321 pieds, soit une longueur de 18 milles. Les cours d'eau en bois ont été construits sur une longueur de 78,777 pieds ou 15 milles. Des cours d'eau en pierre ont été posés sur une distance de 4,797 pieds.

Des réparations ont été faites dans les rues sur un parcours de 25,225 pieds ou 5 milles. L'escalier de la cité St-Augustin a coûté \$4,860. Il y a eu en sus les travaux faits dans la cité de la Négrasse et la rue d'Youville. Qu'on remarque bien que l'éclairage au gaz et au pétrole, le numérotage des maisons et les enseignes des rues ne sont pas entrés dans le chiffre mentionné plus haut.

UN BON HOTEL

Aux voyageurs qui visitent St-Hyacinthe, nous ne saurions trop recommander l'excellent maison tenue au coin des rues Lafontaine et Girouard par M. J. E. Préfontaine. L'hôtel Yamaska — tel est le nom de la maison — est sans contredit le meilleur de St-Hyacinthe. On y trouve toute les améliorations modernes, baignoires chaudes et froides, téléphone, télégraphe, salles d'échafaudons à l'usage des commis-voyageurs, sonnerie électrique, etc. La table y est servie avec un luxe remarquable et le site de l'hôtel ne laisse rien à désirer.

reste reconnaît que la commission de la paix tout ce qu'il a pu faire de son côté. Quoiqu'il en soit, il est triste de voir un corps constitué forestier s'occuper de pareilles sottises, à dessein contraires au bon sens qu'aux principes économiques qu'il nous régissent.

Depuis quelques temps, on parle beaucoup d'une nouvelle indication l'acupuncture, qui, à la suite d'une période de tâtonnements et d'essais, vient de prendre le premier rang dans la guérison des affections de poitrine. Le traitement est très facile à suivre et même agréable, puisqu'il suffit de s'appliquer sur le bas de la figure un masque assez élégant, n'embarassant que le nez et la bouche, et muni de deux pistons pour donner accès à un air purifiqué qui dilate la poitrine et produit un bien être inexprimable qui s'accroît chaque jour.

Si tout ce qu'on raconte de cette invention est exact ce sera un grand service à rendre aux souffrants, aux anémiques menacés de phthisis et de tout autre genre de nouvelle médication.

Les dynamistes recommencent à faire parler d'eux, ils ont réussi à faire passer, une grande roue en pour le 18 courant. En attendant les attentats se multiplient et la police est sur les dents.

Il est vrai qu'on s'occupe beaucoup plus des faits et gestes du prince Napoléon et du comte de Paris que de ces farouches patibulaires de la dynamite.

Les Bonapartistes continuent à s'agiter fort en faveur de la révision. Mais il est bien évident pour tous que leurs menées n'aboutiront à rien, quand je dis que leurs menées n'aboutiront à rien, c'est qu'ils n'ont aucun résultat à faire, il est probable qu'ils s'écarteront du gouvernement à l'expulsion du prince Napoléon du territoire.

Bien que le comte de Paris fasse peu parler de lui, il se pourrait cependant que le gouvernement prit également contre lui un arrêté d'expulsion.

Je vous ai dans ma dernière lettre annoncé que mes prévisions s'étaient réalisées et que MM. Coppée et de Lesseps avaient été élus à l'Académie. Voici comment se sont répartis les suffrages. Pour le fauteuil de M. Victor de Laprade :

Sur 33 votants, François Coppée..... 24 voix
Emile Montégut..... 9

Fauteuil de M. Henri Martin.
M. Ferdinand de Lesseps..... 22 voix
Labbé Petit..... 1
Bulletins blancs..... 10

Le seul fait à signaler dans cette double élection qui porte à 40, c'est-à-dire au chiffre réglementaire, le nombre des immortels, c'est le nombre de bulletins blancs opposés aux 22 voix données à M. de Lesseps.

On raconte à ce propos qu'un certain nombre d'académiciens ont reçu, les uns même sous pli chargé, il y a quelques jours, une lettre identique et signée, les suppliant au nom de la grandeur et de la dignité de la compagnie de ne pas voter pour M. de Lesseps, qui, s'il était élu, ne manquera pas d'en profiter, disait la lettre, pour faire une nouvelle émission.

Ces manœuvres de la dernière heure n'ont pas ému M. de Lesseps d'être élu, mais elles expliquent le nombre de bulletins blancs trouvés dans l'urne.

Puisque nous en sommes sur les Académiciens, une petite histoire ou l'un des derniers élus, Edmond About à joué un rôle.

Il existe à Paris une sorte de petit hôtel Rambouillet, dont la maîtresse, femme de grand esprit, est la présidente. On parle, on discute, comme dans la comédie de Pailleron ; peut-être même y parle-t-on un peu trop. A ce point que même à table, la présidente décrite la parole à celui-ci ou à celui-là et ne permet pas la moindre interruption.

Ce soir là on en était au potage ; M. About ayant commencé à parler, le silence se fit ; les plats succédaient. M. About parlait toujours ; vers le milieu du dîner, un convive ouvrit la bouche pour prendre la parole, elle lui fut sévèrement refusée d'un geste. Après le dîner, M. About ayant terminé sa causerie, on passa au salon. Là, de son sourire le plus aimable la maîtresse du logis dit au convive en question : —Maintenant, monsieur vous avez la parole !

—Oh ! merci, madame, je n'en ferai rien.

—Mais, je vous en supplie..... parlez..... vous vous n'avez rien de mieux à dire que ce que j'ai dit ?

—Oh ! c'est inutile maintenant ; je voulais seulement redemander des habitudes vertes !

JEAN DE CAPRET ON.

JEUX D'ESPRIT

Nos jeux d'esprit se trouvent renvoyés à mercredi par suite de l'abondance des matières.

Le révérend M. Monet [Octave], ancien curé de Saint-Barnabé, diocèse de Saint-Hyacinthe, décédé le 13 courant, appartenait à la société d'une messe, section provinciale.

C. A. MAROS, ptre, Secrétaire. Archevêché de Québec, 18 février 1884.

La Salseparille d'Ayer vous débarrassera de ce sentiment de lassitude, et avec l'énergie vous rendra une nouvelle vie.

DEPECHE

L'EMBARGO SUR LE LARD AMERICAIN

TREMBLEMENT DE TERRE

LE CANADA ET L'IMMIGRATION

LA TRICHINOSE EN ALLEMAGNE

NOUVELLES DU SOUDAN

ENLEVEMENT

NOUVELLES DU TONKIN

Lyon, 14.—La chambre de Commerce de Lyon vient de protester contre l'embargo sur le lard américain.

Paris, 14.—Les journaux français en général sont peines du départ de Bac-ninh de la garnison chinoise, sans cela la France aurait pu demander une indemnité.

Paris, 14.—D'après les dernières nouvelles, les Français occuperaient Thainguay et Langson.

Paris, 14.—On estime, dans certains centres, que la prise de Bas-Ninh n'aboutit à rien, la saison des pluies commence et il faudra arrêter les opérations pour six mois.

Le gouvernement français devra demander un nouveau crédit de 25,000,000 de francs et la Chambre le refusera.

De plus, il faudra 400,000 hommes.

INCIDENT BRADLAUGH

Londres, 14.—Bradlaugh, au moment où il donnait une conférence à Bridgewater, hier soir contre les pensions perpétuelles, a été attaqué par des voyous qui l'ont assailli et lui ont lancé des œufs et des fruits pourris en l'insultant. Ils sont allés ensuite massacrer la maison du président de l'assemblée.

Londres, 14.—Le gouvernement canadien a notifié l'Angleterre que certains immigrants Irlandais envoyés au Canada n'étaient pas propres à faire des colons.

BISMARCK ET LASKER

Berlin, 14.—En Allemagne, dans différentes localités, la trichinose provenant de lard allemand, fait des ravages considérables.

Berlin, 14.—On écrit de Berlin, qu'on n'a jamais vu Bismarck aussi dispos qu'hier. Voix puissante, gestes faciles, stature absolument droite, front ferme, poil vil, tout indiquait que le chancelier prussien va rester encore longtemps à son poste.

Avant la fameuse séance d'hier, Bismarck a eu avec l'empereur une longue conférence et il s'est alors entendu avec lui sur le discours qu'il devait prononcer à propos de Lasker.

FRAUDE DANGEREUSE

Trieste, 14.—Un marchand vient d'être arrêté ici pour avoir introduit par contrebande des bombes et des pétards dans des sacs de farine.

LE COLONEL DOBRINSKI

St-Petersbourg, 14.—Le colonel Dobrinski a été appelé à succéder au colonel Sadorski.

TREMBLEMENT DE TERRE

Madrid, 14.—On a ressenti dans Alicante, ce matin, une légère secousse de tremblement de terre.

ARRESTATION DE JOURNALISTES

Pesth, 14.—La police aujourd'hui a fait une recherche générale des anarchistes. Elle a arrêté les directeurs des journaux anarchistes Zuk und et Stepszowa. Elle a arrêté 36 autres personnes.

INSURRECTION A CUBA

Madrid, 14.—On parle d'une certaine bande d'insurgés à Cuba.

ENLEVEMENT

Montréal, 14.—Le chef de police a reçu dernièrement de l'Ontario l'instruction d'arrêter une jeune fille de 15 ans, du nom de Jennie Sirois, qui a pris la fuite avec un homme canadien français, du nom d'Edouard Lafrenière et qui doit être à Montréal dans le moment. Immédiatement, le chef de police s'est mis en frais de recherches, et il a trouvé la jeune fille en question dans le village St-Jean-Baptiste, avec son Don Juan. Mais les deux tourtereaux étaient mariés depuis quelque temps. Ils avaient trouvé moyen de se procurer une dispense de Mgr Fabre, mais pour cela la jeune fille avait déclaré à Sa Grandeur qu'elle avait 21 ans révolus. Le chef de police l'a amenée à la station de police et attend l'arrivée de sa mère qui tient à Toronto une maison de pension. D'après les explications recueillies de l'individu, il paraît que la jeune fille était terriblement maltraitée par sa mère qui ne voulait pas entendre parler qu'elle épousât Lafrenière.

Mlle Sirois a une physique des plus avantageuses. Elle paraît âgée de 17 ans.

NOUVELLES LOCALES

AUJOURD'HUI 15 MARS : De la fête. —Lever du soleil à 6 h. 18, coucher à 6 h. 59. —Temps : Variable et doux.—Thermomètre à 8 h ce matin : 20° au-dessus de 0. LA JOURNÉE : M. seum le 10 cents à la Salle Jacques-Carrier, ce soir.

CHRONIQUE DU FEU

Hier, les pompiers ont été dérangés une couple de fois, pour un feu de cheminée d'abord, puis plus tard par la fabrication de caoutchouc où venait d'avoir lieu une explosion de peu de gravité. Il était tombé un placard de neige dans une marmite pleine d'huile en ébullition, ce qui avait produit une forte détonation, sans causer grands dommages heureusement.

LOTERIE

La magnifique volière, mise en loterie il y a quelques semaines, a été gagnée par Mme Vve Joseph Drouin (323 St-Joseph). L'Institut St-Louis remercie de tout cœur les personnes qui ont bien voulu répondre à l'appel qui leur a été adressé, en prenant des billets.

LE FORT DE QUEBEC

On affirme que le conseil privé d'Ontario s'occupe actuellement du projet de loi concernant le pont que l'on doit ériger sur le St-Laurent, près de Québec.

ENTERDEMENT

Les cochers de place ont accompli hier, à leur dernière demeure, les restes de leur doyen, croyons-nous. M. Joseph Boiteau était âgé de 71 ans et jouissait de beaucoup d'estime. Le cortège était nombreux.

ARRESTATION

Hier matin, un habitué du pénitencier, Elzéar Vermeil, âgé de 28 ans, a été amené au bureau de la paix, pour répondre à l'accusation d'avoir été trouvé en possession d'une bride volée à Joseph Laforme, charretier. Vermeil a avoué le fait en prétendant qu'il était alors en état d'ivresse. Il a été écarté en attendant que se cause s'instruise.

LA FETE DE LUNDI

C'est lundi que nos concitoyens d'origine irlandaise célébreront en grande pompe la fête de leur patron.

La procession se formera près de la Halle Champlain et se rendra par les rues St-Pierre et Lamontagne au palais archépiscopal où une adresse sera présentée à Sa Grandeur Mgr Tascheau, par le président. Elle se rendra ensuite à l'église St-Patrice par les rues Bunde, de la Fabrique, St-Jean, du Palais, et McMahon.

Après la messe, la procession se reformera, et une adresse sera présentée au presbytère St-Patrice, rue St-Stanislas, aux Pères Rédemptoristes. Elle remontera ensuite jusqu'à la rue St-André et parcourra les rues Ste-Anne, des Jardins et du Parloir où l'on saluera le président.

Rue St-Louis, une adresse sera présentée à Son Honneur le maire. Aux édifices parlementaires, il en sera présenté une à Son Excellence le lieutenant-gouverneur. Puis le cortège passera par les rues St-Augustin, St-Amable, Artillerie, St-Eustache, St-Jean, du Palais, St-Nicolas, St-Paul, St-Pierre, Sous le fort, Petit Champlain et Champlain jusqu'à la maison de Frères de la doctrine chrétienne. Il retournera ensuite sur la place du marché Champlain où plusieurs discours seront prononcés.

MUSIQUE

La musique de la Batterie A jouera ce soir au Pâtinage, Grande Allée, les morceaux suivants : Pas redoublé—Hipp Hipp Hurrah. —Kamercowf. —Piquette. —Valse—Felsche Gelster.....Strauss. —Valse—Les Voltigeurs.....Hare. —Valse—Amor, l'attente.....Gungl. —Gloop—Wings of Love.....Meyler. —Vive la Canadienne. —God Save the Queen.

COMMISSION DE LA PAIX

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'adjointer, à la date du 3 mars 1884, M. François Pouliot, ex-maire, Stanislas Faucher, maire, Eymreth Gagnon et Arsène Roy, tous de St-Michel, comté de Bellechassé, à la commission de la paix, pour le district de Montmagny.

SIGNES DE PRINTEMPS

Hier, on pouvait entendre sur certaines rues les sons harmonieux (?) d'un orgue de Barbarie, et on rapporte de Lévis qu'avant hier, à Lévis, les corniches ont commencé à faire leur apparition.

ENCORE LES GLAÇONS

Hier après-midi, un cocher de place a failli se faire tuer, rue Saint-au-Matlot. Des journaliers étaient occupés à enlever la neige sur le toit d'une maison et personne n'avait été placé dans la rue pour avertir les passants. Au moment où ce cocher passait dans sa voiture, un énorme morceau de glace tomba sur le dos de la carriole et la brisa en deux.

Inutile de dire que l'occupant de la

maison est obligé de payer 1 s domages.

Mais cela ne suffit pas les autorités ne seraient-elles trop sévères, à l'endroit des personnes qui n'ont pas la neige et la glace de tous. Plusieurs accidents sont déjà arrivés par suite de négligence, et il arrivera sans doute encore. Que l'on sévisse donc avec vigueur.

—E. X. Lepage, rue de la Courtoie 53, offre en vente—150 pièces de tweed de 80 cents pour 50, 100 pièces de flanelle grises de 10 cents pour 20. Drap et Casimirs, etc. à job dans les prix.

REDUCTION.—Chez A. E. Boisseau rue St-Joseph No 29, toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire le public acheteur est prié d'y voir.

Hier, à St-Sauveur, à l'âge de 57 ans, Dame Désangé Morissette, épouse de M. Antoine Boutin. Les funérailles auront lieu lundi prochain à l'église St-Sauveur.

Le convoi laissera sa demeure, coin des rues Victoria et Boisseau, lundi à 9 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANNONCES NOUVELLES.

Acte des licences pour la vente des liqueurs 1883

Avis

Est donné que des applications pour obtention des licences d'hôtel, ont été filées au bureau de commissaires des licences d'arrondissement de Québec, au dépôt du chef de bureau, M. J. P. HERNARD, au Palais de Justice, à Québec, le 15 mars 1884.

Inspecteur en chef des licences pour l'arrondissement du comté de Portneuf. 15 mars 84.

On demande un associé

Pour la direction d'une affaire déjà établie à la Baie des Chaleurs. Arrangements faits pris pour 1,000 à 1,500 barils de sucre en main. Nouvelle licence de chemin devant commencer à 1er printemps. Une des plus belles occasions qui soient de faire de l'argent. Peu de capital requis. Pour informations, s'adresser à L. P. HERNARD, P. O. Box 794 à Québec.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC Cour Supérieure District de Québec. No 617. John Ross, Demandeur.

LOUIS MOISE BLOUIN, Défendeur. Avis public est par le présent donné, qu'en vertu d'un bref de reddition d'opona émané en cette cause, les meubles et effets du défendeur, saisis en vertu d'un bref de saisie-arrest, consistant en harnais, bureau à toilette, tapis, chaises, etc., seront vendus le vingt-quatrième jour de mars courant, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, Nos 31 et 33, rue du Palais, en la cité de Québec. Québec, 15 mars 1884. FRED. LAUZIER, H. C. S.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC Cour Supérieure District de Québec. No 1635. Philippe Valière, Demandeur, vs. Louis Moise Blouin, Défendeur.

Avis public est par le présent donné, qu'en vertu d'un bref de reddition d'opona émané en cette cause, les meubles et effets du défendeur, saisis en vertu d'un bref de saisie-arrest, consistant en harnais, bureau à toilette, tapis, chaises, etc., seront vendus le vingt-quatrième jour de mars courant, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, Nos 31 et 33, rue du Palais, en la cité de Québec. Québec, 15 mars 1884. FRED. LAUZIER, H. C. S.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC Cour Supérieure District de Québec. No 617. John Ross, Demandeur, vs. Louis Moise Blouin, Défendeur.

Avis public est par le présent donné, qu'en vertu d'un bref de reddition d'opona émané en cette cause, les meubles et effets du défendeur, saisis en vertu d'un bref de saisie-arrest, consistant en harnais, bureau à toilette, tapis, chaises, etc., seront vendus le vingt-quatrième jour de mars courant, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, Nos 31 et 33, rue du Palais, en la cité de Québec. Québec, 15 mars 1884. FRED. LAUZIER, H. C. S.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC Cour Supérieure District de Québec. No 617. John Ross, Demandeur, vs. Louis Moise Blouin, Défendeur.

Avis public est par le présent donné, qu'en vertu d'un bref de reddition d'opona émané en cette cause, les meubles et effets du défendeur, saisis en vertu d'un bref de saisie-arrest, consistant en harnais, bureau à toilette, tapis, chaises, etc., seront vendus le vingt-quatrième jour de mars courant, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, Nos 31 et 33, rue du Palais, en la cité de Québec. Québec, 15 mars 1884. FRED. LAUZIER, H. C. S.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC Cour Supérieure District de Québec. No 617. John Ross, Demandeur, vs. Louis Moise Blouin, Défendeur.

Avis public est par le présent donné, qu'en vertu d'un bref de reddition d'opona émané en cette cause, les meubles et effets du défendeur, saisis en vertu d'un bref de saisie-arrest, consistant en harnais, bureau à toilette, tapis, chaises, etc., seront vendus le vingt-quatrième jour de mars courant, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, Nos 31 et 33

ANNE-MARIE

Dans le demi-jour tamisé par les stores de soie rouge à moitié baissés, le vestibule s'éclairait superbe, très ébloui, entièrement tendu de tapisserie de commencement du XIIIe siècle, représentant en grandeur naturelle les chasses de Maximilien le Taciturne.

Le timbre venait de résonner, et deux valets de pied en calotte courte, qui sommeillaient, se précipitèrent à la porte.

Ce fut une petite paysanne qui se présenta, toute mignonne sous son grand chapeau à carreaux blancs et rouges, la tête surmontée du bonnet habillé des Bretonnes; elle s'avancait sautillante, comme si elle eût hésité à marcher sur le tapis étalé sous ses pieds, quasi-intimidée devant la solennité de l'habitation.

— Vous direz que c'est Anne-Marie, ajouta-t-elle. — Et elle s'assit pour attendre. — Maintenant elle regardait autour d'elle, comme étonnée de ce luxe, saisie de ces richesses qu'elle avait devant les yeux. Ce n'était pas Dieu possible que tout ceci appartint à Jean Johanne le fils du frère de sa mère, lui qui n'était guère fortune non plus à bas, à Dol, avant qu'il vint à Paris pour gagner de l'argent. Faut croire qu'il avait joliment réussi ! Il se faisait appeler M. le baron maintenant !

— Ah ! elle était bien contente ; il ne pouvait l'avoir oubliée, et il allait bientôt la recevoir comme sa cousine. — Et dans sa petite tête elle repassait tous les événements qu'elle venait de subir. Certes, il avait fallu qu'elle fût bien malheureuse pour quitter le pays cette belle Bretagne, qu'elle aimait tant ; mais sa mère était morte après une longue maladie, qui avait coûté bien cher, et depuis que son père avait été enlevé par un coup de mer, il n'y avait plus d'argent à la maison. Il lui avait fallu vendre tout ce qu'elle possédait ; lui était resté à peine de quoi prendre le chemin de fer. Car elle ne voulait plus demeurer seule là-bas ; Jean était bien parti, lui aussi, après la mort de ses parents, et l'on racontait qu'il était devenu riche à Paris. Elle irait le trouver, lui raconterait ses malheurs ; pour sûr il prendrait soin d'elle, de sa petite compagnie d'enfance. Et elle n'avait pas hésité.

C'est que le chemin de fer lui avait paru joliment dur à elle, qui n'y était pas habituée ; et puis, en troisième, on n'a pas pris soin de rembourser les sièges. Elle était lasse, mais lasse à dormir debout. N'importe, les mauvais jours étaient passés, puisqu'elle avait retrouvé son cousin, et qu'il était riche, mais riche bien au delà de ses espérances. Et ses yeux se fermaient devant cet éblouissement de splendeurs, qui l'étourdissaient.

Jean Johanne était en effet immensément riche. Parti de Dol avec quelques francs dans sa poche, il était entré, en arrivant à Paris, commis chez un banquier, à de très modestes appointements. Mais il n'avait pas tardé à s'élever peu à peu au-dessus de ses semblables. Le démon de la spéculation possédait le jeune homme, et l'entraînement de sa race l'avait poussé peu à peu aux plus grandes entreprises. Maintenant c'était bien le spéculateur le plus redoutable du marché parisien ; tout lui souriait ; il n'avait qu'à mettre son nom dans une affaire pour la voir prospérer au-delà du possible. Le petit Jean Johanne, qui était arrivé à Paris avec un paquet de hardes sur l'épaule, était devenu M. le baron Johanne, dont le nom seul faisait trembler Paris. Oui, Paris s'était jeté dans les bras de cet aventurier de basse origine, dont la volonté de fer, presque géniale, remuait les millions comme des grains de sable. La dernière émission qu'il venait de lancer, le Crédit de la Seine, avait mis le comble à sa réputation : les actions surchauffées étaient montées à des taux vertigineux et l'agiotage énorme qu'elles causaient avaient affolé la Bourse entière. Jean Johanne était le héros du jour ; son nom se trouvait dans toutes les bouches ; il n'avait guère qu'un signe à faire pour ébranler la France entière.

Enfermé dans son cabinet, il réfléchissait justement à une nouvelle affaire qu'il voulait greffer sur la dernière, le Secours mutuel, une idée superbe qui l'avait frappé tout à coup. C'était bien cela : une sorte de Caisse centrale répondant à tous les besoins, à toutes les jouissances, à tous les vices même, et dans laquelle l'argent allait s'entourer de nouveau avec fracas. Qui ne voudrait prêter la main à ce secours, mis à la portée de toutes les bourses garantissant des produits énormes, une sorte d'assurance monstrueuse, reposant sur des données stables, sur des bases solides ?

Et déjà bourdonnant dans sa tête le boniment du prospectus qu'il comptait lancer au plus tôt ; auparavant, il voulait en parler à Potel, le grand Potel, son alter ego, celui en qui il avait placé toute sa confiance. A eux deux ils allaient bouleverser les vieilles renzaines des Crédits mal équilibrés ; et lui trouverait victorieux au-dessus de cet immense édifice, ayant le monde à ses pieds, pareil à un roi.

d'entr'ouvrir discrètement la porte. Jean rebomba du rêve dans la réalité. — Qu'est-ce que c'est ? — C'est une jeune fille ; elle a l'air d'une paysanne ; elle m'a chergé de dire à M. le baron qu'elle s'appelle Anne-Marie. — Anne-Marie ! qui cela pouvait être ? Ah ! oui, peut-être cette petite cousine qu'il avait à Dol. Doll ! comme c'était loin maintenant !

Elle était sans doute venue à Paris et désirait lui dire bonjour avant de repartir. Elle arrivait bien mal à propos ! Mais, quand même, il voulait la recevoir. Au fond, il n'était pas fâché de se montrer à elle dans toute l'étendue de sa puissance ; elle allait en raconter la-bas sur son compte. Une pensée d'orgueil lui était montée au cœur.

— Faites entrer, dit-il. — Anne-Marie s'arrêta un moment abasourdi sur le seuil de la porte. Toutes ces vastes pièces qu'elle venait de traverser lui en avaient imposé ; l'or répandu à profusion partout lui brûlait les yeux. Tout à coup elle l'aperçut. Oh ! c'était bien lui, moins jeune, il est vrai, mais plus embelli, embelli par le bonheur. Il lui paraissait superbe aussi, dans ce cadre qui lui seyait si bien. Elle avait grande envie de se jeter à son cou ; mais elle se contenta de dire : — Bonjour, Jean, dit-elle. — Il s'était retourné, indifférent. Ce n'était pas elle, c'était un autre. Le domestique écoutait peut-être derrière la porte. Il attendit un instant avant de répondre.

— Bonjour, ma chère, répondit-il posément, pesant ses paroles. Vous êtes donc venue voir Paris ? — Oh ! j'y suis venu pour toujours. — Et elle racontait ses malheurs, la mort de ses parents, sa pauvreté. Il lui restait bien quarante sous dans sa poche, mais elle avait pensé au cousin Jean, et elle était partie pour Paris, comme avant sur lui comme sur son bon ange.

A mesure qu'elle parlait, le front de Jean se rembrunissait. — Ah ! elle était venue pour lui demander de la secourir, une jeune personne ! Après tout, il se fichait pas mal de sa cousine. Avec cela qu'elle lui faisait honneur avec son air et ses manières campagnardes. Elle se figurait peut-être qu'il allait la prendre avec lui. On n'a pas idée de l'impudence de ces gens-là. Ça se croit tout permis, parole d'honneur ! — Mais je ne puis rien pour vous, ma belle. — Pour le coup, Anne-Marie eut qu'elle allait s'évanouir. Il ne pouvait rien pour elle ! ainsi il l'avait oubliée ! son cœur était devenu de pierre. Mais qu'est-ce qu'elle allait devenir ?

Alors, elle se fit bien humble et bien petite. Il ne pouvait l'abandonner ainsi ! Qu'est-ce qu'elle ferait toute seule, sans argent, sur le pavé de ce Paris qu'elle ne connaissait pas. Elle y mourrait de faim ! — Puis elle s'échauffait ; c'était mal de la traiter ainsi. Après tout, c'était le même sang qui coulait dans leurs veines. — Et sa voix prenait des inflexions tendres. — Elle lui parlait du Pays, de leur beau Pays, de la vieille cathédrale, du mont Dol surmonté de sa petite tour consacrée à la Vierge, où ils allaient si souvent jouer quand ils étaient petits ; il ne s'en souvenait donc plus ! Quand ils arrivaient en haut, essouffés, c'étaient de tels cris de joie ! Et le splendide horizon qui se déroulait devant eux, et au loin, très loin, la masse informe du mont Saint-Michel, qui se détachait dans une poussière rosée ! Il ne se souvenait donc plus de leurs lueurs, confidences. N'avaient-ils pas même juré de s'épouser plus tard ? Et voilà qu'aujourd'hui il lui la reniait,..... Elle le gémissait donc bien ! c'était donc bien deshonorable de l'avoir pour parent ! Ce n'était pas possible qu'il la laissât mourir de faim !

Jean écoutait, impassible en apparence, mais très ennuagé de ce scandale. Cette femme le ridiculisait, et c'était trop. Pour en finir, il tira de sa poche son porte-monnaie, et prenant un louis, il le mit dans la main d'Anne-Marie. — Voilà tout ce que je puis faire pour vous, dit-il ; puis s'adressant au domestique qu'il venait de sonner, il ajouta : — Joseph, reconduisez mademoiselle. — II

La chambre était noire et triste avec ses murs couverts d'un papier gris-bleu et sa fenêtre à tabatière placée très haut dans le plafond mansardé. A peine quelques vieux meubles à demi-brisés composaient l'ameublement : une toilette boiteuse, un lit en fer et une vieille commode maculée de taches, une seule chaise de paille sur laquelle était assis Jean Johanne tout penché. Il était méconnaissable ; sa barbe, qu'il avait laissée pousser, pendait roussâtre de chaque côté de sa figure amaigrie ; ses vêtements ont perçu et encore la coupe du bon faiseur, étaient en lambeaux, les bordures déchirées et salées ; pas de chemise, mais un simple col en papier devenu noirâtre ; une misère affreuse après une fortune resplendissante...

Ah ! comme tout ceci était venu vu si, comme les événements s'étaient précipités ! l'ébranlement d'abord, un ébranlement successif du coup qu'il avait monté ; la baisse rapide et inattendue de ses actions du Secours mutuel, mille francs en un jour, jamais on n'avait vu pareille chose à la Bourse ; puis l'effondrement, un effondrement effroyable qui l'avait jeté impuissant et sans le sou sur le pavé de Paris.

Et ce Potel, cet infâme Potel, comme il l'avait odieusement lâché ! C'était lui qui était cause de tout. Le bonheur d'autrefois l'offusquait peut-être ; il était jaloux de sa fortune à lui Johanne, de ses réussites, de ses succès reconquis ; et maintenant il s'en était vengé en le laissant glisser épouvantablement dans la boue. La misère, chose horrible ! la misère gagnée, où l'on a froid, où l'on a faim et où l'on n'ose demander ni un mor-

ceau de bois, ni un morceau de pain pour ne pas mourir !

Un découragement profond l'avait pris. Depuis bien des mois qu'il traînait ainsi sa malheureuse existence, ce qu'il avait souffert était incalculable ; partout où il s'était présenté on l'avait repoussé, rudoyé presque ; ah ! c'était dur tout de même les hontes qu'il avait subies.

Déjà, plusieurs fois, des idées de suicide avaient hanté son esprit ; il ne pouvait supporter plus longtemps une existence pareille ; il fallait une bonne fois en finir ; il lui restait la dernière étape des désespérés, la colonie Vendôme où la Seine. Cela ferait un joli fait-divers dans les journaux. Et il riait presque à cette pensée, il riait d'un rire forcé et lugubre. — Ah ! certes oui, il valait mieux mourir, puisque le monde est ainsi fait qu'il vous abandonne dès que l'on est malheureux. Qu'a-t-on autour de soi ! l'envie, la calomnie, la jalousie, les vices les plus honteux et les débauches les plus monstrueuses. C'était du propre, la vie ; et puisqu'il se trouvait maintenant du mauvais côté, mieux valait en finir au plus vite.

Il s'apprêtait à sortir, quand il lui sembla entendre des pas dans l'escalier. — Ça diable pouvait monter si haut, à cette heure ? Il était seul dans cette mansarde, et il n'attendait guère de visites. — Tout à coup la porte s'ouvrit et une femme entra. — C'est moi, Anne-Marie, dit-elle. — Anne-Marie ! par exemple il ne l'avait pas reconnue ! Elle lui paraissait très gentille maintenant, habillée simplement, mais proprement, comme une petite Parisienne. Elle était très jolie sous ce costume. Anne-Marie ! il y avait bel âge qu'il avait oubliée !

— Oui, c'est moi, Anne-Marie ; pour sûr j'ai eu de la peine à te trouver, Jean. Il y a longtemps que je te cherche depuis que j'ai appris ce qui t'était arrivé, eh bien ! que deviens-tu ? — Il balbutiait sans répondre, gêné des idées de suicide qui lui remontaient à l'esprit. — Enfin, je t'ai trouvée, c'est l'essentiel. — Tu ne parais guère heureux, mon pauvre Jean ; il va falloir changer tout cela. Tu sais, je t'emmène. — Et elle lui expliqua. Elle avait tout arrangé dans sa tête ; il vivrait avec elle ; s'il ne se voulait pas travailler, elle travaillerait pour deux. Elle avait un gentil appartement. Elle était bien heureuse de lui rendre service, et il n'avait pas à se vanter de refuser ; c'est de bon cœur qu'elle l'offrait.

Jean écoutait, comprenant à peine. C'est ainsi qu'elle rendait le bien pour le mal. Ah ! elle était bonne, trop bonne ; et il rougissait tout honteux au souvenir de la manière dont il l'avait traitée autrefois. — Anne-Marie paraissait se douter de la pensée qui lui passait par la tête. D'abord elle ne lui en avait rien dit. Mais, il est certain qu'il ne pouvait pas la recevoir elle aurait fait jolies figures dans ses salons ! — Mais, maintenant, il ne fallait plus songer à tout cela ; il fallait arranger leur vie. La sienne était bien heureuse ; elle avait trouvé une bonne place, demoiselle de magasin au Louvre. Ainsi il n'y avait pas de honte à avoir ; il pouvait bien venir avec elle ; elle avait de l'argent pour deux et puis il ne pouvait plus lui refuser cela.

Et comme l'autre, très ému, étourdi écaré par ce dévouement sublime, se tenait devant elle en pleurant : — C'est que, vois-tu, je n'ai jamais cessé de t'aimer, mon Jean, dit-elle. — W. O'CANIAN

\$7.50

Avantage de vous habiller à bon marché

HABILLEMENT FAIT SUR COMMANDE

En tweed tout laine pour \$7.50

Notre assortiment de Tweed Canadien et Ecossais, d'étoffes à pantalon, de Dragonet noir et de couleur est au complet.

A. W. LEITCH, RUE DE LA FABRIQUE

A vendre ou à louer

A VENDRE

550 acres de terre dont 200 acres en culture.

Vente Spéciale

LAMPES D'ÉGLISES

DE SPLENDES Candelabres

ELEGANTES LAMPES SUSPENDUES

LAMPES-APPLIQUES

PETITES LAMPES COLORIÉES

PIANOS ET HARMONIUMS

REDUCTION DES PRIX

MUSIQUE EN FEUILLES

AVIS

A vendre

Un bon fermier demandé

AVIS

COMPAGNIE D'ASSURANCE

AVIS

AVIS

COMPAGNIE D'ASSURANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Avis

Dans l'affaire de Napoléon Rivard, marchand St Paschal

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS



LIGNE ALLAN

1883 Arrangements d'Hiver 1884

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

CHEMIN DE FER

ARRANGEMENTS D'HIVER

LUNDI, LE 12 NOVEMBRE 1883

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS

AVIS